

**Demandes d'autorisation  
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire**

**Mercredi 13 janvier 2021**

**13 h**

**Dossiers :** D08-01-20/B-00354, D08-01-20/B-00355  
**Propriétaires (s) :** 2563636 Ontario Inc.(Windmill) (en vertu d'un contrat d'achat-vente)  
**Adresse :** 1040, rue Bank, 15, av. Aylmer  
**Quartier :** 17 -Capitale  
**Description officielle :** Partie des lots 6 et 8, est de la rue Galt, plan enregistré 36  
**Zonage :** TM[2429] S376  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue du réaménagement partiel de l'emplacement. Il est proposé de créer une nouvelle parcelle à l'arrière du bien-fonds laquelle donnera sur la rue Galt et l'avenue Aylmer en vue de la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de six étages pourvu d'un garage de stationnement souterrain et d'une rangée de quatre maisons. La salle paroissiale qui occupe cette partie du bien-fonds sera démolie. Le bâtiment abritant l'Église Unie Southminster restera sur l'autre parcelle.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions, d'une mainlevée partielle d'hypothèque/charge, d'une hypothèque/charge et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et l'utilisation commune. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00354	20,15 m (Aylmer) 50,58 m (Galt)	irrégulière	1 374 m <sup>2</sup>	1	15, avenue Aylmer (aménagement résidentiel proposé)
B-00355	14,61 m (Bank) 62,22 m (Aylmer)	irrégulière	1 815 m <sup>2</sup>	2	1040, rue Bank (église existante)

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de réglementation du plan d'implantation (D07-12-20-0061) en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire.